

Transport ferroviaire: développement des chemins de fer communautaires. 2ème paquet

2002/0025(COD) - 27/11/2002

La commission a adopté le rapport de M. Georg JARZEMBOWSKI (PPE-DE, D) qui modifie la proposition dans le cadre de la procédure de codécision (1ère lecture). Elle préconise l'ouverture de la totalité du réseau au 1er janvier 2006 non seulement pour les marchés nationaux et internationaux de fret, comme proposé par la Commission, mais également pour les services de transport transfrontalier de passagers. Elle propose aussi une ouverture des services de transport national de passagers à compter du 1er janvier 2008. La commission parlementaire précise que le droit d'accès au réseau donne aux entreprises le droit d'utiliser des sillons horaires.